

Image not found or type unknown



## Delai de prescription RCP de l'avocat

Par **Mamitor**, le **22/02/2019** à **23:04**

Bonjour. J'ai signalé au bâtonnier une erreur de mon avocat qui m'a fait perdre mon procès en février 2016. Le litige a été déclaré par le bâtonnier à l'assurance RCP des avocats en Janvier 2019. Est-ce que le délai de prescription de 5 ans est interrompu par cette déclaration ? Ou n'ai-je plus que 2 ans pour agir? Je ne trouve pas d'avocat pour me conseiller, comment puis-je faire? Je vous remercie . Cordialement. GUILLET